



**Conseil
Municipal**

**Du
20/07/2011**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 15/07/2011

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
26**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Requalification de la rue de la Pie du Chêne
Phase APD - Etat d'avancement du dossier

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que par délibération du 18 avril 2011 vous avez approuvé l'avant projet sommaire de requalification de la Rue de la Pie du chêne, élaboré par le "Bureau du paysage".

Après plusieurs réunions de travail et la visite de quelques chantiers similaires avec le bureau d'étude et quelques conseillers municipaux disponibles, je vous invite à prendre connaissance de l'avant projet définitif.

Ce projet prévoit en complément des prestations prévues dans l'APS, la réalisation au carrefour du CD118, d'un plateau afin de réduire la vitesse. Par ailleurs nous avons demandé au bureau d'étude de retravailler la toiture de l'arrêt bus et d'intégrer la mise en conformité des branchements d'eau potable en limite de propriété.

Le dossier de consultation des entreprises a été élaboré sur ces bases. Il comprend différentes options sur le choix des matériaux et une tranche conditionnelle pour la réalisation de la noue drainante dans la partie supérieure de la rue.

L'avis d'appel à la concurrence a été adressé à l'EST REPUBLICAIN le 15 juillet 2011 pour publication. Il est consultable sur notre site Internet où l'on peut également télécharger le DCE.

Je rappelle également que ce projet a fait l'objet d'une présentation publique, à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet 2011.

Concernant le plan de financement de cette opération, il n'est pas définitivement arrêté, un certain nombre de nos partenaires n'ayant pas encore fixé le montant de leur aide.

Une première ébauche du plan de financement est remise aux Conseillers municipaux

Je vous invite à formuler vos remarques sur ce projet.

Débats :

Monsieur Alain BERSOT, s'interroge sur la nécessité de réaliser une noue sur la partie supérieure de la rue, entendu que cette eau de ruissellement se déverse actuellement dans les prés en contrebas.

Monsieur le Maire répond qu'il convient:

- *de canaliser les eaux de ruissellement collectées par la rue pour qu'elles ne se déversent pas sur les parcelles privées. Il ne s'agit pas d'un ruissellement naturel.*
- *De prendre en compte le fait que ces parcelles sont classées en zone IAUFp dans le PLU et seront donc un jour construites.*

La rue de la pie du chêne canalise beaucoup d'eau provenant du lotissement "Les Chailles" et du chemin d'exploitation situé en amont. Un dispositif de récupération et d'infiltration de ces eaux est indispensable afin de ne pas surcharger les égouts communaux et accentuer les crues de la rivière.

Compte tenu du coût de cet ouvrage, nous avons placé cette prestation dans une tranche conditionnelle, mais il sera indispensable de réaliser au minimum des regards prévus pour l'évacuation des eaux pluviales en cas de surcharge de la tranchée.

Monsieur Thierry BAGUET fait remarquer que l'arrêt bus est entièrement fermé sur trois faces et qu'il serait préférable de prévoir des vitres sur les côtés

Après débat, cet avis ne semble pas être partagé par la majorité du conseil.

Différentes précisions techniques sont apportées par le Maire sur le projet.

Le Maire informe également les Conseillers municipaux que le bureau d'étude a présenté une demande d'avenant à sa mission afin de prendre en compte des ouvrages complémentaires intégrés dans le projet.

Le conseil municipal prend acte de l'avancée de ce dossier. La remise des offres est fixée au 4/08/2011 à 14 heures.

Une nouvelle réunion du conseil sera nécessaire pour arrêter le plan de financement et autoriser le maire à signer les marchés de travaux.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS